



santé
famille
retraite
services



Livret d'accueil

Accompagnement & Solidarité

RÉseau **S**ocial d'Aides à la **P**ersonne

30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans

Téléphone : 02.43.39.44.49

Mail : contact@resoap.fr

Site internet : www.resoap.fr



LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

La MSA œuvre pour maintenir l'autonomie des personnes, qu'elles soient handicapées ou âgées, et lutte contre l'isolement, notamment en milieu rural.

Des personnes isolées n'ont aucun moyen de transport pour se rendre à un rendez-vous médical, faire des courses, aller au club des retraités, loisirs, etc.

L'association **RESO'AP** – **RÉ**seau **SO**cial d'**A**ides à la **P**ersonne, créée par la MSA et Générations Mouvement, propose de mettre en réseau des bénévoles et bénéficiaires.

L'accompagnement à domicile et hors du domicile, fait par les bénévoles permet de rompre cet isolement et de créer une solidarité, et en même temps enrichit la vie sociale dans la commune ou le canton.

L'association permet que cet accompagnement soit sécurisé pour tous, bénévoles et bénéficiaires.

RESO'AP met ce livret d'accueil à votre disposition afin que vous soyez informé(e) de notre organisation et fonctionnement. Nous espérons qu'il vous sera utile et vous apportera une bonne connaissance de votre association. RESO'AP est fier de vous compter parmi ses adhérents et vous souhaite la bienvenue.

Le Président,



Michel ROBERT

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION RESO'AP

L'association est constituée :

- de la MSA Mayenne – Orne – Sarthe,
- des trois Fédérations Générations Mouvement de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

L'association a pour but d'œuvrer dans le développement des services à la personne et notamment :

- de susciter, coordonner la création de toutes activités et services divers susceptibles de faciliter le maintien à domicile et d'aider à la vie quotidienne *des particuliers, des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de dépendance, des personnes handicapées et des personnes en insertion socio-professionnelle* ; par l'accompagnement des personnes au domicile ou hors du domicile, accompagnements assurés par des bénévoles oeuvrant en réseau.
- de coordonner toutes les activités sociales entrant dans les buts de l'association.

LES SERVICES PROPOSES

Accompagnements à domicile et hors du domicile

L'isolement de la personne ou encore la perte d'autonomie sont des facteurs qui favorisent le mal-être. Aujourd'hui de nombreux services existent (ex : aide à domicile, téléassistance...). RESO'AP a été créée pour venir en complémentarité de toute cette offre de services.

Ces accompagnements mettent en jeu une relation de proximité entre deux personnes. Le service est assuré par des bénévoles.

a) L'accompagnement à domicile

Un groupe de bénévoles est structuré par secteur afin de se rendre aux domiciles des personnes. Ainsi, il va permettre d'enrichir la vie sociale de la personne visitée et de la stimuler.

Exemples d'accompagnements :

Aller discuter avec la personne, jouer aux cartes...

b) L'accompagnement hors du domicile

Cela peut-être un accompagnement véhiculé. Un groupe de bénévoles assure ce service suivant leurs disponibilités afin d'accompagner les bénéficiaires hors de leur domicile selon leurs besoins.

Chaque bénéficiaire prend le matériel ou les dispositions nécessaires à son confort lors de l'accompagnement véhiculé.

Exemples d'accompagnements :

- Rendez-vous médicaux
- Aide aux achats
- Loisirs

L'ORGANISATION

AVANT TOUTE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT, VOUS DEVEZ REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION.

Avant l'accompagnement

- Vous contactez l'association RESO'AP 48 heures minimum avant.
- RESO'AP contacte le bénévole disponible sur le secteur.
- RESO'AP vous indique le nom du bénévole.

Le jour de l'accompagnement hors du domicile

- Le bénévole réalise l'accompagnement et vous fait signer le document sur son carnet à souche.
- Il adresse le double du document à RESO'AP pour obtenir le remboursement des frais kilométriques.

Après l'accompagnement

- RESO'AP vous adresse la facture.
- RESO'AP rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés.

LES BENEVOLES

Les bénévoles s'engagent à respecter des règles de vie vers vous, bénéficiaire, et l'association RESO'AP. Des règles qui sont évoquées dans « la Charte du Bénévolat ».

LA GARANTIE DES DROITS DES BENEFICIAIRES

Dès que vous sollicitez notre association RESO'AP, nous vous assurons :

- ✚ un accompagnement adapté à vos besoins,
- ✚ une information claire et précise sur l'organisation des accompagnements, les tarifs proposés,
- ✚ le respect de la confidentialité et de votre environnement. Le bénévole s'engage à ne pas diffuser les informations entendues lors des accompagnements ou lors des rencontres de bénévoles. Les motifs d'accompagnement ne doivent pas être divulgués.
- ✚ l'absence de pratique discriminatoire du bénévole qui serait fondée sur des motifs d'ordre religieux, philosophique ou politique.



LES OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Vous vous engagez :

- ✚ à respecter l'organisation et le fonctionnement de l'association,
- ✚ à suivre les horaires donnés pour les rendez-vous soit pour un accompagnement à domicile, soit pour un accompagnement hors du domicile et à prévenir, si annulation ou report,
- ✚ à informer RESO'AP sous 48 heures pour convenir d'un rendez-vous avec un bénévole ou annuler un rendez-vous (sauf urgence),
- ✚ à payer auprès de RESO'AP les indemnités kilométriques dans le cadre d'un accompagnement hors du domicile, par prélèvement bancaire de préférence ou par chèque,
- ✚ à n'exercer aucune pratique discriminatoire à l'égard des bénévoles accompagnants qui serait fondée sur des motifs d'ordre religieux, philosophique ou politique,
- ✚ A ne pas souiller ou détériorer l'intérieur du véhicule.

FORMALITES D'INSCRIPTION

Lors de votre inscription au sein de RESO'AP, munissez-vous :

-  de la fiche de renseignements bénéficiaire,
-  d'un relevé d'identité bancaire, si tel est votre choix.

De plus, vous pouvez utiliser votre macaron « Personne à mobilité réduite » (si vous en disposez) lors de vos accompagnements hors du domicile.

CONTACTS


 Siège social Association RESO'AP


30 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

 contact@resoap.fr

 Standard téléphonique RESO'AP du lundi au vendredi

 De 9h à 12h et de 14h à 16 h 30

 02.43.39.44.49

 contact@resoap.fr

SITE INTERNET : www.resoap.fr avec notre page Facebook